

Date d'envoi de la convocation par voie dématérialisée : 26 mai 2020

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 juin 2020

L'an deux mille vingt, le 2 du mois de juin à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville de Lacanau, sous la présidence de M. Laurent PEYRONDET, Maire.

Présents : 26 M. le Maire, M. Adrien DEBEVER, Mme Pascale MARZAT, M. Hervé CAZENAVE, Mme Alexia BACQUEY, M. Philippe WILHELM, Mme Sylvie LAVERGNE, M. Cyrille RENELEAU, Mme Corinne FRITSCH, Adjoint.

Mme Viviane CHAINE-RIBEIRO, M. Jérémy BOISSON, Mme Jacqueline HOFFMANN, M. Alain BERTRAND, Mme Victoria FUSTER, M. Patrick MORISSET, M. Maxime PELLICER, Mme Amandine VIGNERON, M. Christian BOURRICAUD, Mme Anne ESCOLA, M. Jean-François BEAUCAMP, M. René MAGNON, M. Jean-Yves MAS, Mme Lydia LESCOMBE, Mme Héléne LEBLANC, M. Cyril CAMU et M. Neil PIOTON, Conseillers municipaux.

Absent et
représenté :

Absente et non
représentée : 1 Mme Catherine DUBOURG

M. Patrick MORISSET est élu secrétaire de séance.

N°DL02062020-21 : Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour l'année 2020.

Rapporteur : Monsieur Adrien DEBEVER

Par circulaire en date du 27 décembre 2019 de Madame la Préfète de Région informait l'ensemble des collectivités des modalités et conditions d'attribution de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour l'année 2020.

Cette dotation permet aux communes rurales éligibles à cette dotation de financer des projets d'investissement de leur territoire. Chaque commune peut aussi présenter deux dossiers chaque année au titre de la DETR.

Les opérations prioritaires ainsi que les taux d'intervention sont réexaminés chaque année par une commission présidée par la Préfète. Au regard des règles d'intervention adoptées pour l'année 2020, la commune de Lacanau souhaite solliciter le financement de deux projets au titre de la DETR pour l'année 2020 dont :

Projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement de la place de la Gaité

L'un des principaux objectifs du projet d'aménagement du secteur de la Gaité réside dans la dynamisation commerciale du centre bourg de Lacanau. A ce titre, le programme de cette opération intègre la création d'un bâtiment de commerces au sein duquel un local d'environ 130 m² est destiné à accueillir un bureau de La Poste. Ce bureau de poste doit être un vecteur important de dynamisation et d'attractivité de cette place. Il vise également à conforter un service public de proximité indispensable aux habitants. La Ville entend procéder à l'aménagement intérieur de ce local, conformément aux exigences de La Poste. Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 185 277,87 euros hors taxe.

A la demande des services de la sous-préfecture de Lesparre, il convient cependant de modifier le montant de la subvention sollicitée afin de respecter les critères et le règlement d'intervention fixé par l'Etat. Le coût prévisionnel de cet aménagement est d'environ 185 277,89 euros hors taxe dont 169 077,89 euros hors taxe sont éligibles, les prestations intellectuelles étant exclues.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2334-32 à 39 et R 2334-19 à 35

VU la circulaire du préfet de la région Nouvelle-Aquitaine en date du 27 décembre 2019,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une dotation d'équipement pour assurer le financement du projet d'aménagement d'un bureau de poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité.

Le Conseil municipal de la commune de Lacanau, entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, décide :

ARTICLE 1

DEMANDE la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2020 pour le projet d'aménagement du bureau poste au sein du projet d'aménagement du secteur de La Gaité, pour un montant de travaux éligibles de 169 077.89 euros HT et un montant de subvention sollicitée de 42 269 euros (soit 25 % du montant HT)

ARTICLE 2

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention après des services de l'Etat et signer les documents afférents.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire

Laurent PEYRONDET



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Publié le :

- 9 JUIN 2020

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

- 9 JUIN 2020

